

2026-04-07-N11

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Nomenclature : 5.3.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **mardi 7 avril 2026, à 19 h**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Joseph OLIVE, Maire.

Date de la convocation : 01 avril 2026

Présents : AVINO Georges, BEA Thérèse, BENDRELL Brigitte, BIENAIMÉ Régis, CHANTEMARGUE Yves, CORTES Antoine, ESPELT SACAZE Marie-Lou, FAURE Nicole, GARSAN Jacques, HASSANI Djamel, LOPEZ Barbara, LOPEZ Valérie, LOPEZ Vanessa, NASARRE Michel, NOGUERA Rémi, NOGUÉS Dominique, OLIVE Jean-Baptiste, PELISSIER Alain, POUS Pierre, QUINTUS Cécile, ROIG Philippe, SALES Nadine, SENYARICH Olivier, SURJUS ROJAS Marie-Isabelle, TORRENT Rose-Marie, VIDAL Gilles,

LOPEZ Barbara a été nommée secrétaire de séance.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROMOTION DES LANGUES CATALANE
ET OCCITANE.**

(S.I.O.C.CAT.)

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE.

Le Maire,

Rappelle la création du Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues OCcitane et CATalane par arrêté préfectoral 2012164-0014 du 12 Juin 2012,

Rappelle la délibération du Conseil Municipal du 20 Décembre 2018 portant adhésion de la Commune au S.I.O.C.CAT.,

Demande au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un délégué titulaire,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260407-2026_04_07_N11-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

PROCEDE à la désignation d'un délégué titulaire de la Commune au S.I.O.C.CAT.,

Brigitte BENDRELL est désignée déléguée titulaire,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
LOPEZ Barbara



Le Maire,
Joseph OLIVE



Certifié exécutoire

Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le
Le Maire

- 4 MAI 2026

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,

* Informe que le présent acte peut faire l'objet :

↳ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

↳ d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois, à compter de son affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.

Affiché le **22.05.2026**

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260407-2026_04_07_N11-DE
Date de réception en préfecture : 05/05/2026